

pas de me répondre que la Porte de félicité est ouverte à tout le monde, et que les Ragusois estant honorés de la protection de Sa Hautesse peuvent faire le commerce pour eux et pour d'autres, comme bon leur semble ¹. »

En juin, mêmes doléances, de plus en plus pressantes. Girardin s'est aperçu enfin de l'avantage évident que les Vénitiens avaient à naviguer sous le pavillon de Raguse. Au lieu de 3 ils ne payaient plus que 2 p. 100. Pour une république marchande, dans la crise qu'elle traversait en Europe, cet argument était décisif. « Je continue d'apprendre par ces différents avis qui me sont venus des autres échelles — écrivait Girardin le 14 juin — que les Vénitiens font la plus grande partie de leur commerce sous la bannière de Raguse, et que cette petite république commence à introduire partout de ses consuls, au lieu que ses propres sujets négociaient cy-devant sous la protection de la France... Je suis persuadé, Monsieur, que vous ferez quelque réflexion sur les conséquences de cette nouveauté, qui est soutenue par la raison que les dits Ragusois, suivant leurs anciennes capitulations, ne payent que 2 p. 100 de douane et que vous engagerez le Roy à faire connoître ses intentions au Sénat de Raguse et même à la République de Venise ². » En juillet, Girardin continua à appeler l'attention du Gouvernement sur un phénomène qui de plus en plus l'inquiétait. « Je ne puis me dispenser, Monsieur, — écrivait-il au ministre — de vous parler encore de celui qui se fait sous la bannière de Raguse, parce que j'apprend qu'elle se multiplie beaucoup et que les Vénitiens

1. *Bibliothèque nationale française*, 7164, fol. 282.

2. *Ibid.*, fol. 382.